

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 97 (1971)
Heft: 23: SIA spécial, no 5, 1971: Groupes spécialisés; Assemblée générale extraordinaire de la SIA

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SiaNUMÉRO 5
SPÉCIAL 1971**GROUPES SPÉCIALISÉS****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SIA
DU 4 DÉCEMBRE 1971****Introduction**

A côté de l'appartenance aux sections régionales, les statuts de la SIA prévoient l'appartenance « pour traiter de questions intéressant plus particulièrement certaines branches » (art. 18) à des groupes spécialisés. Tous les membres de la Société peuvent adhérer à un ou plusieurs groupes spécialisés. Une nouveauté a pris corps en 1968 : la possibilité d'admettre dans les groupes spécialisés des membres collectifs et notamment des bureaux d'études, administrations publiques, associations, fondations, entreprises et autres institutions. Le règlement de base pour les groupes spécialisés, approuvé par l'assemblée générale du 3 juillet 1971 et dont le texte a paru dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* n° 12 du 12.6.71, p. 277, prévoit que, dans des cas spéciaux, des praticiens d'autres professions qui ne satisfont pas ou pas encore aux conditions d'admission à la SIA peuvent aussi — et c'est une innovation — faire partie des groupes spécialisés. Ainsi, la possibilité est donnée à ces groupes d'élargir beaucoup leur domaine d'activité.

Il existe aujourd'hui huit groupes spécialisés, à savoir :

- le GPC, groupe spécialisé des ponts et charpentes,
- le GII, groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie,
- le GGR, groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural,
- le GSF, groupe spécialisé des ingénieurs forestiers,
- le GGC, groupe spécialisé du génie chimique,
- le GTE, groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger,
- le GSA groupe spécialisé de l'architecture,
- le GCI, groupe spécialisé de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil.

Ces groupes ont leur propre comité et administrent eux-mêmes leurs finances. Pour chaque groupe, les montants des cotisations des membres sont fixés par l'assemblée générale. Les travaux administratifs sont effectués par le secrétariat général de la SIA qui répond aux demandes de renseignements des intéressés et fournit les formules de demande d'adhésion.

Le présent numéro spécial du *Bulletin technique* est consacré en partie aux groupes spécialisés qui ont été invités à y apporter leur contribution, dont ils ont fixé eux-mêmes le contenu et la forme. Cependant, pour des raisons de délais, il n'est pas possible de publier dans ce numéro tous les articles remis par les groupes spécialisés, un grand nombre d'entre eux étant rédigés en langue allemande et devant encore être traduits en français. En conséquence, les contributions des groupes suivants seront publiées dans un numéro spécial ultérieur qui paraîtra si possible encore en 1971 :

- groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie,
- groupe spécialisé des ponts et charpentes,
- groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural,
- groupe spécialisé de l'architecture,
- groupe spécialisé de la construction industrialisée.

Le présent numéro contient en outre les exposés de M. Duri Prader sur le thème « Réflexions d'un entrepreneur sur le contrat d'entreprise » et de M. K. Perolini sur le thème « Entrepreneur et contrat d'entreprise », qui complètent le numéro spécial 2/1971 du 12 juin 1971 consacré au contrat d'entreprise.

U. ZÜRCHER,
Secrétaire général.